

ADHÉSION MODE D'EMPLOI

COMMENT ADHÉRER À L'OFFICE DE TOURISME ?

Pour devenir partenaire, et ainsi bénéficier des services de l'Office de Tourisme, il vous suffit de :

CHOISIR UN PACK ET/OU LES OPTIONS « À LA CARTE »

- Sélectionnez le pack parmi l'un des packs suivants : Essentiel, Avantage, Premium ou pack Privilège
- Et/ou choisissez les services « à la carte »

PRÉPARER VOTRE DOSSIER COMPLET

- Complétez et signez le bon de commande
- Joignez une copie de votre attestation de classement ATOUT France ou de labellisation (Hébergeurs classés de tourisme)
- Joignez une copie de votre déclaration en mairie (Hébergeurs non classés et Chambres d'hôtes)

FINALISER VOTRE PARTENARIAT

- Retournez-nous votre dossier complet par courrier ou dans l'un de nos bureaux d'information touristique.
Avant la date butoir du 8 FÉVRIER 2021 (Pour respecter les délais d'édition, les dossiers qui arriveront après cette date ne seront pas pris en compte).
- Joignez votre règlement par chèque ou autres moyens de paiement. Une facture acquittée vous sera expédiée.



" UNE QUESTION, UN CONSEIL ? "
L'ÉQUIPE EST À VOTRE DISPOSITION
04 92 75 10 02

bienvenue@haute-provence-tourisme.com

Tout dossier INCOMPLET OU REÇU APRÈS la date limite ne pourra pas être pris en compte.

Vous pouvez devenir partenaire à tout moment de l'année en choisissant des services à la carte disponible.

- Un formulaire numérique de mise à jour de votre fiche APIDAE ou, pour les nouveaux adhérents, un questionnaire pour créer votre fiche, vous seront adressés en avant-saison.

VOS ENGAGEMENTS À NOS CÔTÉS

En tant que partenaire de l'Office de Tourisme, vous vous engagez à :

- 1** Nous transmettre vos mises à jour et nouveautés 2021, bons plans, photos/vidéos HD, etc., pour améliorer la qualité de l'information transmise à nos visiteurs.
- 2** Soigner vos descriptifs et visuels pour rendre votre offre la plus attractive possible pour les visiteurs.
- 3** Répondre aux réclamations et mettre en place des actions d'amélioration le cas échéant.
- 4** Mettre en place un lien vers notre site www.haute-provence-tourisme.com.
- 5** Agir en ambassadeur auprès de vos clients.

BON DE COMMANDE HÉBERGEURS - RESTAURATEURS

Nom de la structure : _____
 Nom : _____ Prénom : _____
 E-mail : _____
 Personne à contacter, si différent : _____
 Téléphone : _____ Portable : _____
 Code Postal : _____ Ville : _____
 Adresse : _____

 N° SIRET : _____

Bon de commande à adresser à bienvenue@haute-provence-tourisme.com ou Office de Tourisme Pays de Forcalquier Montagne de Lure - 13 Place du Bourguet - 04301 Forcalquier Cedex **avant le 8 février 2021.**

Désignation	Quantité	Prix unitaire € TTC	Total € TTC
PACK DE PARTENARIAT "TOUT INCLUS"			
Pack Essentiel		70 €	
Pack Avantage		155 € ou 290 €	
Pack Premium		650 €	
Pack Privilège		1 000 €	
" À LA CARTE " WEB & DIGITAL			
Newsletter		60 €	
Bannière web			
• 1 semaine		130 € 140 €	
• 2 semaines		190 € 200 €	
• 1 mois		400 € 450 €	
Réseaux sociaux			
• 1 publication		60 €	
• 4 publications		120 €	
Promotion de votre activité			
• Vos bons plans		102 € 180 € 240 €	
• Rencontre avec...		190 € 290 € 390 €	
" À LA CARTE " ÉDITION PAPIER			
Guide touristique - Le Mag			
• 1/4 de page		300 €	
• 1/2 page		600 €	
• 1 page		900 €	
• Page intérieure		1 100 €	
• Dernière de couverture		1 950 €	
Guide de l'hébergement et restauration			
• 1/6 de page		250 €	
• 1/2 page		330 €	
• 1 page		450 €	
• Double page		650 €	
• Dernière de couverture		900 €	
Carte du territoire			
• 1 annonce		450 €	

Désignation	Quantité	Prix unitaire € TTC	Total € TTC
" À LA CARTE " AGENDA DES ANIMATIONS - LE PETIT COLPORTEUR			
Annonce d'évènement			
• Annonce supplémentaire tarif adhérent		20 €	
• Annonce non-adhérent		60 €	
• Page entière annonce animation tarif adhérent		170 €	
• Page intérieure événementiel, 12 mois consécutifs tarif adhérent		1 500 €	
Encart publicitaire dans 1 4 éditions			
• Demi-bandeau bas de page		60 € 240 €	
• Bandeau bas de page		80 € 400 €	
• Page entière		180 € 950 €	

LES SERVICES PLUS

Shooting photo professionnel

- | | |
|-------------|-------|
| • 5 photos | 100 € |
| • 10 photos | 150 € |
| • 20 photos | 285 € |
| • 40 photos | 555 € |
| • 50 photos | 645 € |

Visites guidées du territoire

- | | |
|--------------|------|
| • 2 tickets | 10 € |
| • 4 tickets | 15 € |
| • 8 tickets | 35 € |
| • 12 tickets | 50 € |

Les écrans dynamiques

- | | |
|------------------------------------|-------|
| • Tarif au mois | 100 € |
| • Forfait 3 mois (remise de 10%) | 290 € |
| • Forfait 6 mois (1 mois offert) | 500 € |

Qualification "chambre d'hôtes référence"

- | | |
|--------------------------|------|
| • 1 chambre | 80 € |
| • Chambre supplémentaire | 50 € |

TOTAL NET À PAYER : _____

MODE DE PAIEMENT : **CHÈQUE JOINT** (libellé à l'ordre de «Office de Tourisme intercommunal Pays de Forcalquier Montagne de Lure»)
 CARTE BANCAIRE (en ligne sur la plateforme d'adhésion et au bureau de Forcalquier)
 ESPÈCES (au bureau de Forcalquier en mains propres uniquement)

EN SIGNANT LE BON DE COMMANDE, J'ACCEPTÉ LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (VOIR CI-DESSOUS) ET JE M'ENGAGE À RÉGLER LES PRESTATIONS SÉLECTIONNÉES.

• **Vous souhaitez payer par chèque ?**

Pas d'acompte, l'intégralité devra être réglée avec l'envoi de ce bon de commande par chèque à l'ordre de «Office de Tourisme intercommunal Pays de Forcalquier Montagne de Lure». Une facture vous sera envoyée dès que le chèque sera encaissé.

• **Vous souhaitez payer en espèces ou par carte bancaire ?**

Pas d'acompte, l'intégralité du règlement devra être réglée soit sur la plateforme en ligne ou en présence physique du partenaire uniquement au bureau d'information de Forcalquier. Merci de vous munir de votre bon de commande.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTENARIAT

Applicables à compter du 01 janvier 2021. Toute souscription d'un ordre de publicité implique l'acceptation de nos conditions générales de vente. Partenariat validé à la réception du paiement. Prix communiqués valables jusqu'au 31 décembre 2021

Article 1 - ÉLÉMENTS TECHNIQUES

Le partenaire est tenu de remettre les éléments techniques au plus tard à la date qui lui aura été communiquée. À défaut, l'éditeur pourra annuler sans préavis l'ordre d'insertion.

Une épreuve sera envoyée au partenaire qui devra la valider sous 48h ouvrables. Sans réponse à l'issue de ce délai, celle-ci sera considérée comme Bon à Tirer. Le défaut, le retard et l'erreur de livraison des éléments techniques libèrent l'Office de Tourisme intercommunal Pays de Forcalquier Montagne de Lure de l'engagement de livraison sur la période contractuelle et aucune indemnité de compensation ne pourra être réclamée par le client. L'Office de Tourisme intercommunal Pays de Forcalquier Montagne de Lure n'est pas tenu de restituer les éléments techniques remis par le partenaire, même en cas d'annulation de la campagne.

En dehors d'une mise en ligne, ainsi que d'une modification des créations de la campagne de publicité par période de quinze jours, l'Office de Tourisme intercommunal Pays de Forcalquier Montagne de Lure se réserve le droit de refuser toute nouvelle mise en ligne et/ou modification de créations demandée par le partenaire. En cas d'acceptation de l'Office de Tourisme intercommunal Pays de Forcalquier Montagne de Lure, la nouvelle mise en ligne, ou la modification de créations pourra donner lieu à une majoration de 15% sur le prix tarif net des formats concernés.

Article 2 - EMBLEMES PUBLICITAIRES

Le partenaire peut, moyennant demande écrite adressée à l'Office de Tourisme intercommunal Pays de Forcalquier Montagne de Lure, demander l'annulation d'un ordre de publicité. Si la demande d'annulation du partenaire intervient jusqu'à quinze jours ouvrés après la date limite d'inscription celle-ci n'engagera pas de frais d'annulation. Passé ce délai, aucun remboursement ne sera possible en cas de rétractation.

En cas de demande du partenaire pour une suspension de la diffusion de la publicité sur les supports web, l'ordre de publicité sera annulé par l'Office de Tourisme intercommunal Pays de Forcalquier Montagne de Lure et l'intégralité du prix de la publicité considérée sera néanmoins facturée au partenaire.

Article 3 - DROIT DE RÉSERVE

L'éditeur se réserve le droit de ne pas publier un document non conforme à l'esprit de la publication. Le partenaire s'assure de la licéité des publicités et du respect de l'ordre public et des bonnes mœurs.

Les messages publicitaires sont rédigés en langue française avec, le cas échéant, une traduction, en application de la loi n° 94-665 du 4 août 1994. Tout message publicitaire doit être clairement présenté comme une publicité et identifier le partenaire.

Le partenaire garantit qu'il est titulaire de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle et industrielle permettant la diffusion des publicités, ainsi que des droits relevant de la personnalité et ce, sans limitation de durée, en nombre de représentations et de reproductions. Les textes et annonces paraissent sous la seule responsabilité du partenaire et de son Mandataire. Le partenaire autorise l'Office de Tourisme intercommunal Pays de Forcalquier Montagne de Lure et ses partenaires (VLP, AD04 et autres OTI du territoire) à utiliser gracieusement et/ou à reproduire en totalité ou pour partie les visuels et contenus fournis pour les besoins de leur communication (site web, éditions, newsletters, mail, réseaux sociaux) diffusée en France ou à l'étranger.



" UNE QUESTION, UN CONSEIL ? "
L'ÉQUIPE EST À VOTRE DISPOSITION
04 92 75 10 02

bienvenue@haute-provence-tourisme.com

L'Office de Tourisme intercommunal Pays de Forcalquier Montagne de Lure sera libéré de son obligation de diffuser la publicité du partenaire par suite de la survenance de tout cas fortuit ou de force majeure, ou de circonstances ayant une cause externe indépendante du fait personnel de l'Office de Tourisme intercommunal Pays de Forcalquier Montagne de Lure. Dans ces circonstances, aucun retard ni défaut de diffusion de la publicité ne pourra justifier la résiliation de l'ordre par le partenaire ni donner lieu à indemnité quelconque.

Toutefois, à titre de compensation, l'Office de Tourisme intercommunal Pays de Forcalquier Montagne de Lure pourra, à sa convenance, proposer au partenaire une prorogation de la durée de diffusion de la publicité à raison de la durée du retard de diffusion causée par de telles circonstances, ou d'autres formes d'espaces publicitaires sur les supports concernés.

Article 4 - TARIF, CONDITIONS ET RÈGLEMENT

Conformément à l'article L441-6 du Code de Commerce, des pénalités de retard pourraient être appliquées dans le cas où les sommes dues seraient versées après la date de paiement figurant sur la facture. Ces pénalités sont d'un taux égal à trois fois le taux de l'intérêt légal. En cas de recouvrement contentieux et/ou par l'intermédiaire d'une société spécialisée extérieure, tous les frais demeureront à la charge du partenaire. De plus, tout retard de règlement par rapport aux échéances prévues entraînera le droit de suspendre dès le lendemain du défaut de paiement l'exécution des campagnes en cours.

Les parties s'engagent à conserver le secret sur l'ensemble des informations confidentielles transmises entre elles. En cas de non-respect de cette clause, l'Office de Tourisme intercommunal Pays de Forcalquier Montagne de Lure pourra mettre fin à ses services sans contrepartie financière.

Fait le ____/____/____ à _____

En deux exemplaires :

**Pour l'Office de Tourisme
Pays de Forcalquier - Montagne de Lure :**

Le partenaire :

Merci de valider directement votre inscription en ligne ou nous retourner votre formulaire d'adhésion accompagné de votre règlement.

→ Tout dossier d'adhésion incomplet ne sera pas traité par nos services.

→ Date de retour impérative avant le 08/02/2021

(attention, passé cette date, il ne sera plus possible de paraître dans le guide Hébergements/restaurants de l'Office de Tourisme)